



Avantage fiscal rachat de trimestres

Par Heliegis

Dans le cadre d'une demande de rachat de trimestres (12) au titre des années d'étude, notre homme souhaiterait bénéficier de l'avantage fiscal affecté au titre de 2022.

Les sommes sont prêtes, nous sommes sûrs de notre coup, notre homme peut et souhaite payer.

La demande a été déposée, cependant en raison des délais de traitements administratifs (liés à la complexité du dossier) l'appel du versement pour le rachat n'aura probablement pas lieu avant la fin de l'année civile.

Du point de vue de l'administration fiscale, c'est la date de versement qui est le fait générateur pour les avantages fiscaux, alors que du point de vue de l'assurance retraite c'est bien la date de la demande en 2022 qui bloque le barème.

Mon interrogation est de savoir s'il existe, ou un mécanisme permettant de rapidement "geler" les sommes en constituant une provision auprès d'un tiers de confiance reconnu par l'administration fiscale... ou bien si on peut raisonnablement espérer qu'il existe une "marge de manoeuvre" au niveau de l'administration fiscale quant à l'affectation de l'avantage fiscal au moment de la prochaine déclaration (on suppose que le paiement effectif aura eu lieu avant la période déclarative)

en vous remerciant pour vos lumières

Par john12

Bonjour,

Pour être déductibles des revenus, les charges doivent notamment être payées au cours de l'année d'imposition. Si le paiement n'est pas effectué avant la fin de l'année, la déduction ne pourra pas être pratiquée au titre des revenus 2022. Je n'ai pas connaissance de "marges de manoeuvre" permettant de déroger à la règle fiscale précitée.

Désolé,

Cordialement

Par Heliegis

La personne souhaiterait effectuer le virement par anticipation
Où puis je trouver les coordonnées bancaires de l'assurance retraite ?

Par john12

Vous devriez téléphoner à la caisse concernée pour voir quelles sont les possibilités pour payer avant le 31 décembre prochain.
Cdt